



Commune
de MARSONNAS

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Sandrine THEVENARD, maire.

Présents : THEVENARD Sandrine, BAR Yoann, CASANOVA Valérie, PAGNEUX Romuald, VERNOUX Florine, DUPONT Marcelin, PALLANDRE-POINTUD Nadine, RIPOUROUX Pascal, PEREIRA LAGE Fabienne, DEBOURG Philippe, RAFFIN Morgane, ROBERT Yves, CHAMP Mathilde, COLMARD Grégory, CHALAYE Ariane.

Excusés : PEREIRA LAGE Fabienne (pouvoir à Florine VERNOUNX), DUPONT Marcelin (pouvoir à Romuald PAGNEUX).

- **Quorum :** le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Romuald PAGNEUX

Délibérations :

- Requalification du centre-village :
 - avenant au contrat de mandat public de la SPL INTERRA
 - avenant au marché de travaux
- Subventions aux associations
- Voirie :
 - alignement impasse de la mairie
 - achat de terrain AN 543 pour améliorer la visibilité impasse des écoliers

Informations :

- École maternelle et salle des fêtes : avancement des travaux, visite sécurité incendie
- Requalification du centre-village : avancement des travaux
- Voirie : tranchée ouverte route du Sougey
- Ecole : visite PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : 29 juin.
- Commerces : date à fixer avec les propriétaires de la boulangerie
- Commission action sociale : objectifs et modalités de constitution
- Projet de méthanisation : présentation, bilan des visites sur site, réunion technique
- Manifestations
- Fin de campagne de frelons asiatiques : bilan annuel
- Eglise : Saint Pierre et Saint Paul
- Elections des délégués aux sénatoriales
- Demande de visite de la sénatrice Florence Blatrix jeudi 28 mai 11h ou 15h
- Festival de musique Bresse Revermont 4 juillet 2027
- Prochaines dates du conseil
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du **23/04/26** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dalle coulée dans la salle des fêtes avec isolant.

Délibérations

2026.22 et 23 : Requalification des espaces publics – Avenants au contrat de mandat de la SPL IN TERRA et au marché de travaux

Romuald PAGNEUX, adjoint au maire, présente l'avancée des travaux de requalification des espaces publics.

Les enrobés ont été posés, la halle est en cours de construction. La structure s'est effondrée au moment du montage, ce qui a abîmé le camion (batterie), qui est resté coincé une journée. Le goudron et les bétons désactivés ont été tâchés. Des solutions adaptées seront mises en œuvre pour le nettoyage. Le gazon a été semé.

L'installation des feux dits intelligents est prévue prochainement, ce qui devrait permettre de réduire la vitesse de circulation.

Tout l'éclairage public va passer en LED, avec baisse de l'intensité des éclairages la nuit. Un bilan financier sera fait après un an de fonctionnement sur ce système. Le service économe de flux de Grand Bourg Agglomération, géré par l'ALEC01 pourrait être sollicité pour une étude de coûts selon le scénario choisi.

Une borne a été arrachée durant les travaux. Elle délimitait la parcelle AN446, en bordure de la route de la Léchère. Un nouveau bornage sera programmé, afin de repositionner cette borne. Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'établir un avenant au contrat de mandat public de la SPL IN TERRA, notifié le 23 janvier 2025.

En effet, l'avant-projet adopté par la collectivité le 5 juin 2025, pour un montant total de travaux de 423 006,40 € HT, dépasse le montant prévu au mandat pour cette tranche, estimée en phase programmation à 382 000 € HT. Il prend notamment en compte la réalisation de la halle couverte pour un montant de 36 562,50 € HT.

Par ailleurs, en cours de chantier pour la tranche ferme, les terrassements nécessaires à l'aménagement de la place intermodale ont mis en évidence la présence de blocs béton liés aux anciennes installations occupant le site.

S'agissant des missions de maîtrise d'œuvre liées aux tranches ferme et optionnelle, elles s'avèrent d'un montant supérieur aux estimations réalisées lors de l'établissement du mandat.

Enfin, le contexte géopolitique actuel a également un impact sensible sur le niveau d'évolution des index de révision des prix.

L'ensemble de ces éléments nécessite donc une réévaluation de l'enveloppe financière dédiée aux engagements externalisés pour ce mandat et font l'objet du projet d'avenant, dont les termes ont été étudiés et approuvés par la commission marchés publics de la commune, réunie le 20 mai 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les projets d'avenants suivants :

- avenant au contrat de mandat entre la commune de Marsonnas et de la SPL IN TERRA relatif aux travaux de requalification des espaces publics, pour un montant de 39 259,65 € HT ;
- avenant n°1 au marché de travaux présenté par la SPL INTERRA, d'un montant de 11 521,69 € HT, et dont les termes ont été étudiés et approuvés par la commission marchés publics de la commune, réunie le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** les projets d'avenants suivants :

- au contrat de mandat public entre la commune de Marsonnas et la SPL INTERRA relatif aux travaux de requalification des espaces publics, d'un montant de 39 259,65 € HT, ce qui porte le montant prévisionnel des dépenses à engager sur le mandat, pour la tranche ferme, à 492 259,65 € HT ;
- au marché de travaux d'aménagement d'un espace intermodal, d'un montant de 11 521,69 € HT, portant le montant total du marché à 423 255,07 € ;

- **autorise** le mandataire la SPL INTERRA à signer l'avenant au marché de travaux ainsi que tout document afférent à son exécution ;

- **autorise** Madame le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2026.24 : Subventions aux associations

Mme le maire présente les demandes de subvention des associations, ainsi que le besoin de financement du budget annexe « local commercial ».

- Maisons Familiales Rurales (MFR) : 5 élèves maronnais sont scolarisés dans des MFR des environs. Lors de l'octroi d'une subvention à une MFR, les familles des enfants concernés en sont informées.
- « Les amis du livre », bibliothèque de Marsonnas : l'association a connu un léger déficit cette année. Elle propose de nombreuses animations tout au long de l'année
- « les Gout'tout », cantine scolaire Marsonnas-Béréziat : le résultat ayant été meilleur que prévu, l'association n'a pas sollicité de nouvelle subvention exceptionnelle. C'est le fruit d'un gros travail d'économies et d'animations mené par les bénévoles de l'association, qui mérite d'être salué.
- Sou des écoles de Marsonnas-Béréziat : l'an dernier, le montant de la subvention était de 14 € par élève de Marsonnas. L'annulation de la farfouille en raison des conditions météo risque d'impacter le budget voyages alloué aux classes par l'association.
- Pétanque Club de Marsonnas : l'association ne sollicite pas de subvention, mais la commune a fait mettre aux normes l'installation électrique de leur bâtiment (coût des travaux : 1340 €).
- Société de chasse : l'installation électrique du bâtiment doit être contrôlée par la société de chasse.
- Subvention au budget local commercial : il s'agit de participer au remboursement des emprunts, qui n'est pas totalement couvert par les loyers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, attribue les subventions pour l'année 2026 aux associations locales, conformément aux écritures ci-dessous :

Associations	Attributions 2026	Ne participent pas au vote
Maison Familiale Rurale La Vernée à Péronnas – 2 élèves	200 €	
Maison Familiale Rurale de Bâgé le Châtel – 3 élèves	300 €	
Bibliothèque de Marsonnas (minimum CLECT 1 904€)	2 000 €	Nadine PALLANDRE-POINTUD
Cantine scolaire	1 200 €	Morgane RAFFIN, Valérie CASANOVA
Comité de fleurissement	500 €	
Union Musicale de Montrevel-en-Bresse	500 €	
Société de chasse (lutte contre les nuisibles)	500 €	Philippe DEBOURG
Sou des Ecoles (15€/élève domicilié à Marsonnas) – 80 en 2026	1 200 €	Morgane RAFFIN, Yves ROBERT
TOTAL (compte 65748)	6 400 €	
Local commercial budget annexe (compte 65736211)	9 000 €	

2026.25 : déclassement de délaissés de voirie impasse de la Mairie

La propriétaire des parcelles AN34 et AN561, attenante à l'impasse de la mairie, souhaite un alignement de ce terrain par rapport à l'impasse, afin d'installer une clôture et un portail. Le travail du géomètre fait ressortir deux délaissés de voirie, d'une surface de 5 m² chacun. Il s'agit d'une plate-bande de rosiers, attenante à la maison, et d'un peu de pelouse dans la continuité de celle du jardin de la parcelle AN561, et derrière la bordure délimitant l'impasse.

Madame le maire propose une sortie du domaine public de ces deux parcelles de 5m² qui permettrait une cession à la propriétaire des parcelles attenantes (AN34 et AN561). Considérant le prix du m² constructible à Marsonnas (55 €) et le fait que les frais de bornage (780,00 €) ont été intégralement supportés par la propriétaire, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe d'une cession à titre gratuit.

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

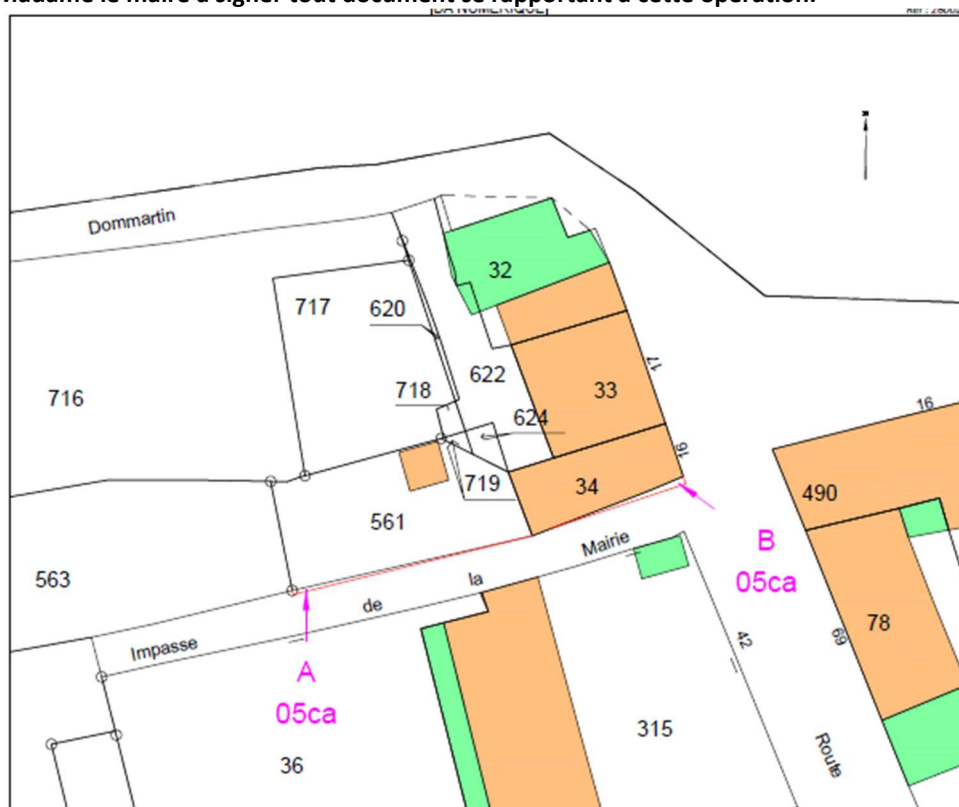
Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu l'extrait cadastral ci-annexé, basé sur le document d'arpentage portant le numéro d'ordre 463E, dressé par Johan PERRIN, géomètre-expert à Bourg-en-Bresse, et matérialisant les extractions du domaine public AN 725 et AN 726, impasse de la Mairie ;
CONSIDERANT que ces deux portions de terrain de l'impasse de la mairie, d'une surface de 5 m² chacun, en bordure des parcelles AN 34 et AN 561, ne sont plus affectés à un service public dans la mesure où ils sont constitués de plates-bandes et de pelouse, depuis plusieurs dizaines d'années ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ces biens ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

- **CONSTATE la désaffectation des délaissés de voirie AN 725 et AN 726, impasse de la Mairie ;**
- **DECIDE du déclassement de ces biens sis impasse de la Mairie du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal ;**
- **AUTORISE Madame le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.**



2026.26 : achat de terrain pour améliorer la visibilité de l'impasse des écoliers

Dans le cadre de la vente de parcelles constructibles le long de l'impasse des écoliers, la question du rachat par la commune de quelques mètres carrés en bordure de la parcelle AN 543 avait été évoquée et prévue lors du bornage.

Cela permettrait d'améliorer la visibilité des automobilistes dans le virage et donc de sécuriser la circulation des véhicules et piétons sur cette voie d'accès à l'école et la garderie périscolaire.

Madame le maire présente le plan de bornage incluant la surface concernée, qui est de 46 m². Le prix négocié avec le propriétaire serait de 55 € du m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

- **approuve l'acquisition** par la commune de 46 m² de terrain qui seront détachés de la parcelle AN 543, propriété de la SCI IVA, domiciliée 104 route du Sougey – 01340 Marsonnas, pour un prix estimé à 2 530 € ;
- **autorise** Madame le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Par ailleurs, un courrier sera adressé au propriétaire concernant le stationnement des véhicules des locataires devant les logements qui ont été rénovés route du Sougey. Actuellement, les voitures empiètent sur le domaine public. La commune a investi dans un miroir pour sécuriser la circulation. Le courrier rappellera au propriétaire l'obligation de faire stationner les véhicules à l'intérieur de la parcelle.

Informations

Travaux à l'école et la salle des fêtes :

Les enseignantes et les agents d'entretien ont été consultées pour le choix des sols et la peinture du mur au fond de la classe de petite section de maternelle. Une moitié sera peinte en blanc pour vidéoprojecter. Un motif a été choisi pour la deuxième partie du mur, avec rappel sur le mur d'en face.

Le réaménagement a été programmé à la fin du mois d'août. L'avancée des travaux pourrait permettre de l'avancer un peu, mais ce sera fonction de la disponibilité des agents.

Un devis a été demandé pour la pose d'un film opacifiant sur le haut des vitres de la verrière de la salle des fêtes. Cela devrait éviter la location d'une nacelle pour le nettoyage. La vitre de la porte sera également en verre dépoli.

Il n'y aura finalement pas d'isolation du plafond de la verrière, c'est plus joli et plus aéré comme ça.

Les portes vont être réglées et les serrures changées (passes).

Le seuil de l'entrée de la salle permet que la porte soit isolante. Il est adapté aux PMR. Mais une plaque amovible a été fournie pour permettre le passage du chariot de tables sans l'abîmer.

Il faudra créer un document type checklist pour les associations qui utilisent la salle de fêtes (coupure chauffage et chambre froide, utilisation plaque pour le seuil...). Pour l'instant, les associations ne donnent pas de chèque de caution pour la location. On peut peut-être le leur demander, ou leur faire payer l'électricité ? Ceci afin de les responsabiliser. Les états des lieux entrant et sortant ne sont organisés que pour les particuliers. Les faire également avec les associations nécessiterait du personnel.

Tranchée ouverte route du Sougey

Plusieurs traversées de route busées se sont effondrées, créant un grand trou en bordure de route. Des barrières ont été posées afin de garantir la sécurité des usagers de la voie. Le service voirie de Grand Bourg Agglomération a été contacté, et organisera une réunion prévue avec la SOGEDO, gestionnaire du réseau d'eau potable et la SOMECH, qui avait conduit les travaux de réfection des canalisations pour le compte de la SOGEDO. Il faudra peut-être refaire tout le busage. La SOMECH, a déjà fait savoir que cet effondrement ne relève pas de sa responsabilité.

Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

La visite de la personne de l'éducation nationale chargée d'aider à la rédaction du PPMS des écoles et prévue le 29 juin. Ce plan vise à anticiper les risques potentiels et élaborer les protocoles permettant d'y faire face. Il relève de la responsabilité du maire.

Commerces

Comme convenu, les gérants de la boulangerie seront invités à une rencontre avec des élus de la commission commerce afin de faire un point sur leur situation et les perspectives.

Commission action sociale

Valérie CASANOVA et Nadine PALLANDRE-POINTUD présentent les objectifs et modalités de constitution d'une commission d'action sociale.

La commune de Marsonnas comptant moins de 1500 habitants, la création d'un centre communal d'action sociale, avec budget dédié, n'est pas obligatoire.

Toutefois une commission dédiée à l'action sociale pourrait être utile. La composition de cette commission serait mixte, regroupant des élus et des habitants de la commune, sur la base du volontariat.

Lors du mandat précédent ce groupe organisait le repas des aînés et la distribution de colis aux personnes ne pouvant plus se déplacer. L'idée serait d'élargir ces actions, en portant de l'attention aux personnes isolées rencontrant des difficultés, financières ou autres. La participation des élus et habitants pourrait être ponctuelle (organisation des manifestations) et / ou régulière.

Une réunion à destination des habitants sera organisée afin de présenter les objectifs et le fonctionnement de cette commission. Le recrutement de volontaires peut également s'effectuer par le bouche à oreille. Deux membres de la commission créée durant le mandat précédent sont prêts à revenir. Une habitante s'est proposée spontanément pour y participer.

Les élus qui le souhaitent sont également invités à rejoindre ce groupe.

Projet de méthanisation :

2 personnes investies dans une exploitation pour partie familiale réfléchissent à une méthanisation avec pour objectifs de pérenniser l'entreprise, investir pour améliorer leur exploitation et récupérer les digestats pour fertiliser leurs terres. Ils solliciteraient deux autres agriculteurs dans un périmètre proche de leur exploitation, mais sans doute pas plus. Ils ont contacté la mairie pour présenter ce projet et obtenir l'aval de la commune. Une visite sur site a été organisée le 6 mai avec les élus disponibles.

Des travaux importants, à la charge de l'entreprise, seraient à prévoir si toutefois ils décidaient de se raccorder au réseau de gaz. Le tracé est décidé par GRDF.

Mathilde CHAMP présente un compte-rendu de la visite d'une méthanisation à Saint-Trivier-de-Courtes qui s'est déroulée le 13 mai. La structure est un peu plus petite que celle prévue à Marsonnas. Le projet est né d'un regroupement de 12 exploitations agricoles. Le site est situé dans un secteur relativement isolé, avec accès direct à une route départementale grâce à une voirie financée par l'entreprise. À Marsonnas, les voies empruntées seraient uniquement communales.

La direction des autorisations d'urbanisme de Grand Bourg Agglomération a été contactée par Madame le maire afin de connaître la réglementation en matière de méthanisation. Vincent Hyvernât, directeur, a organisé une rencontre entre des élus de Marsonnas, et les services, agriculture, urbanisme, développement durable et énergie.

Il est important de signaler que le fait que les porteurs de projet contactent la mairie en amont est rare, et démontre une volonté de tenir compte de l'avis de la commune.

Les questions à poser aux futurs exploitants concernent le tonnage entrant et sortant, la provenance et le type de matières, les filières d'épandage. On peut également leur conseiller de se rapprocher de la Préfecture (direction des territoires).

Le service énergie va contacter GRDF pour connaître le tracé du gazoduc.

Il serait bon pour alimenter la réflexion de recueillir des avis de riverains de méthanisations.

Le projet pourrait augmenter le trafic et les dommages sur les voies communales, même si, à l'heure actuelle, des filières très locales semblent privilégiées pour l'alimentation du site.

L'un des objectifs du projet est d'améliorer les conditions d'élevage des animaux, en passant des caillebotis à la paille. Par ailleurs, les exploitants souhaitent également utiliser le gaz produit pour chauffer les porcheries, et faire rouler leurs tracteurs.

Manifestations :

- commémoration La Léchère : 10 juin 18h30 ;
- soirée du personnel et du conseil municipal : 12 juin ;
- fête patronale : 4 & 5 juillet.

Piégeage frelons : 4 pièges ont été installés en fin d'hiver et jusqu'au 15 mai, à l'endroit où des nids tardifs avaient été signalés en fin d'automne. 174 frelons asiatiques ont été capturés.

Election des délégués aux sénatoriales : réunion le 5 juin

Festival de musique Bresse-Revermont :

L'Union musicale de Montrevel est chargée d'organiser le festival de musique du groupement Bresse-Revermont, le 4 juillet 2027. Il s'agit du week-end de la vogue, mais cela ne devrait pas poser de problème. Comme lors des précédentes éditions, l'harmonie sollicite la participation des communes voisines pour l'aider dans cette tâche. Une réunion est prévue pour présenter le projet le vendredi 12 juin, à 20 heures à Montrevel. Les associations de la commune seront informées.

Valérie va contacter l'union musicale de Montrevel.

Questions diverses

Le conciliateur de justice a été sollicité pour régler un problème de voisinage.

La procédure de récupération des bois sans maître, complexe, avait été reportée. Elle sera lancée prochainement.

Fin de séance : 22h45.

Fin de la séance à 22h30

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,


Sandrine THEVENARD

Le secrétaire de séance.


Romuald PAGNEUX